



PAIEMENT DE CAUTION PERSONNELLE SUITE LIQUIDATION SOCIETE

Par **MUMULI59**, le **16/02/2015** à **15:23**

Bonjour,

Je me suis portée caution pour un fournisseur de ma société qui à été liquidée par le tribunal de commerce.

Ce fournisseur me réclame les factures impayées avec des intérêts non négligeables de 2000 € je passe à 4000 € ???

Je passe en jugement de clôture pour ma société au mois de mars, la caution pourra-elle être enlevée lors du jugement.

Dois-je faire appel à un avocat le jour de l'audience ?

D'avance, merci beaucoup pour votre réponse.

Cordialement.